

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 07 NOVEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze et le 07 novembre à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Dominique CAILLE, Yannick DEBIN, Stéphanie HOUDMON, Mickaël VIGOR, Nicolas ROGER, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT - Véronique GAVELLE par Jean CARRE - Céline DEBUIGNY par Dominique CAILLE - Mélissa LORIAUX par Mickaël VIGOR - Evelyne CLASTERE par Gianni LEFEBVRE

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Avant d'ouvrir la séance du conseil, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Cyril DEBEIRE qui souhaite présenter l'association « Les 1 000 cartables ». C'est une nouvelle association qui regroupe actuellement 12 adhérents dont des parents d'élèves mais également des retraités.

Leur but :

- apporter une complémentarité dans les actions proposées dans le cadre de l'école
- mettre leur dynamisme au service de l'équipe éducative dans divers projets scolaires (ex. la 2^{ème} guerre mondiale), périscolaires (ex. encadrement d'une sortie VTT) ou extrascolaires (ex. fête d'Halloween)
- participer à l'organisation de la kermesse en créant des décors ou en proposant des jeux
- œuvrer dans l'école en réalisant des travaux de peinture sur les jeux ou en réparant les vélos mis à disposition des enfants

Monsieur DEBEIRE indique que l'association vient d'organiser un défilé et des animations sur le thème d'Halloween auquel 83 enfants ont participé. Grâce à cette activité, un don de 30 € a pu être fait à la caisse de l'école.

Pour 2015, Monsieur DEBEIRE indique que l'association a réservé la salle des fêtes le week-end de Pâques pour organiser une foire aux livres et aux jouets et une chasse aux œufs. Des animations festives seront mises en place pour distraire les enfants.

Dans deux ou trois ans, le but de l'association est d'aider les familles dont les enfants entrent en 6^{ème}. Une aide matérielle concernant l'achat de calculatrices, de dictionnaires pourrait être proposée. Dans le futur, les membres de l'association projettent également d'offrir un cadeau de Noël aux enfants de l'école.

Monsieur DEBEIRE indique que les statuts de l'association ont été déposés en mairie et qu'une subvention sera demandée à la commune pour 2015.

Avant de prendre congé, Monsieur DEBEIRE rappelle que l'association est ouverte à tout le monde et qu'elle n'a aucune relation avec les parents d'élèves élus pour siéger au conseil d'école.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2014. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 9

Monsieur le Maire expose au conseil que la décision modificative n° 9 se rapporte au FPIC 2014 (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). Une régularisation partielle de 4 943 € a déjà été effectuée par une Décision Modificative en septembre. Il reste à régulariser la somme de 19 756 € par un vote de crédits supplémentaires identiques en dépenses et en recettes.

Article 73925 - Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales : 19 756 € en dépenses

Article 7325 - Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales : 19 756 € en recettes

Le Conseil Municipal accepte le vote de ces crédits supplémentaires.

VIREMENTS DE CREDITS - DM N° 10

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter des virements de crédits - Budget Principal - Dépenses d'investissement :

Opération 107 - Travaux de voirie : Augmentation de crédits à l'article 2031 pour un montant de 4 080 €

Opération OFI - Opérations financières : Diminution de crédits à l'article 020 pour un montant de 4 080 €.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus. Monsieur le Maire précise que cela concerne des frais d'études liés à un levé topographique rue Féron.

VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES - DM N° 11

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants - Budget annexe du lotissement des Aubépines - section de Fonctionnement :

Article 605 - Achat de matériel, équipements et travaux : 43 128 € en dépenses

Article 6231 - Annonces et insertions : 3 142 € en dépenses

Article 7015 - vente de terrains aménagés : 46 270 € en recettes

Le Conseil Municipal accepte le vote de ces crédits supplémentaires.

Ces sommes correspondent aux derniers appels de fonds du marché du lotissement ainsi qu'à la rémunération de EAD. Elles concernent également les frais d'insertion d'une publicité pour la vente des terrains dans une revue spécialisée. Monsieur le Maire indique qu'un lot avait été réservé avec pour projet la construction de deux maisons. Le règlement du lotissement interdisant cette pratique, le projet n'a pas abouti. Madame LAMBERT s'inquiète de la concurrence de « Terres à Maisons » qui vient d'installer un énorme panneau à l'entrée de la commune pour la commercialisation de ses terrains rue Féron. Elle pense que pour relancer la vente de nos terrains, on devrait également poser le même type de panneau publicitaire sur le rond point. Les membres du conseil sont d'accord avec cette proposition et demandent à Monsieur le Maire de s'en occuper.

RECENSEMENT DE LA LONGUEUR DES VOIRIES COMMUNALES

Monsieur le Maire explique qu'une partie de la Dotation de Solidarité Rurale est calculée sur la longueur des voiries communales. Au 1^{er} janvier 2014, la longueur de la voirie était de 9 833 mètres et ce depuis de nombreuses années. Après contrôle des services de la CASE, le linéaire est de 17 290,60 mètres. Toutes les voiries ne figurent pas dans le relevé. Monsieur le Maire demandera à la CASE de compléter les relevés effectués : Pour le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale 2015, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le chiffre de 17 290,60 mètres qui sera transmis à la Préfecture. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DES GYMNASES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS ANNEXES AUX COLLEGES DE FLEURY ET ROMILLY SUR ANDELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors de la réunion du Syndicat Mixte pour la Gestion des Gymnases et Équipements Sportifs annexés aux Collèges de Fleury et Romilly sur Andelle du 11 septembre 2014, le Comité Syndical a adopté la modification des statuts. Cette modification porte notamment sur les articles 8 - composition du comité syndical et 9 - composition du bureau. Monsieur le Maire précise que ces nouvelles compositions n'altèrent pas la représentativité de chaque commune et qu'il est désormais membre du bureau.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte les statuts après modification des articles 8 et 9. Monsieur le Maire explique que l'objet de la prochaine réunion de ce syndicat concerne l'avancement de l'agent qui s'occupe du gymnase de Romilly. Cette personne, qui assure seul l'entretien du gymnase, peut prétendre à un changement de grade qui ne lui est pas accordé pour l'instant par le syndicat. Monsieur le Maire indique que pour l'entretien du gymnase de Fleury, deux agents sont employés et qu'ils n'effectuent pas tous les travaux d'entretien, le concours d'entreprises extérieures étant fréquemment sollicité. Suite à la construction du collège de Fleury, les élus de ce secteur réclament maintenant la construction d'un nouveau gymnase. Le Maire de FLEURY, quant à lui, souhaiterait racheter le gymnase actuel pour l'euro symbolique. Monsieur le Maire ainsi que les membres du conseil ne sont pas d'accord avec cette éventualité.

TAXE D'AMENAGEMENT - FIXATION DES TAUX PAR ZONES DU PLU

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération pour fixer les taux de cette taxe avait déjà été prise en novembre 2012. Cette décision deviendra caduque au 1^{er} janvier 2015. Il est donc nécessaire de refixer les taux. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de maintenir les taux fixés en 2012.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE LE MANOIR - PITRES

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion du Comité Syndical du 08 octobre 2014, il a été décidé de modifier l'article 7 des statuts du Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire le MANOIR - PITRES, comme suit :

Article 7 : le syndicat est renouvelé pour six mois avec effet à la fin de l'année scolaire 2013/2014 pour se terminer le 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal accepte cette modification. Monsieur le Maire précise que la comptabilité du syndicat est déjà gérée de façon distincte pour chaque commune.

DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU RESTAURANT SCOLAIRE LE MANOIR - PITRES

Monsieur le Maire informe les conseillers que les délégués du Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire LE MANOIR - PITRES ont voté, lors de la réunion du Comité Syndical du 08 octobre 2014, le principe de dissolution du syndicat à compter du 31 décembre 2014. Une délibération des communes membres doit être prise pour entériner cette décision.

Le Conseil Municipal, après délibération accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire LE MANOIR - PITRES à compter du 31 décembre 2014. Monsieur le Maire précise qu'un état de l'actif et du passif sera dressé par Madame le Percepteur.

ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE RUE DU BOSC

Monsieur le Maire revient sur le déclassement des RD 508 et RD20. Pour la RD 508, il n'y aurait apparemment pas de problème, mais pour la RD20, le déclassement n'est pas envisagé. La RD20 étant pour le Département un axe de circulation important. La CASE ne serait de toute façon pas favorable à la reprise de cette voie dans l'état actuel. Une demande d'assainissement en traverse va être faite afin que le Conseil Général engage les travaux de réfection nécessaires rue du Bosc et rue de la Ravine. Un rendez-vous avec le Président du Conseil Général a été demandé sans réponse pour l'instant. Il est suggéré de solliciter le conseiller général du canton pour faire avancer le dossier. Monsieur le Maire répond qu'il a déjà évoqué le problème avec lui.

DIVERS

➔ **LITIGE RESTAURANT SCOLAIRE - ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE L'ASSURANCE SAGENA SAGEBAT** : Monsieur le Maire signale que les désordres constatés au restaurant scolaire sont finalement réparés. L'assurance SAGENA SAGEBAT nous a fait parvenir un chèque de 4 740,00 € en dédommagement des frais occasionnés par la remise en état des locaux. Le Conseil municipal accepte ce chèque. Monsieur le Maire précise que le montant des travaux engagés s'élevait à la somme de 10 556,88 € totalement pris en charge par l'assurance. Des chèques d'une valeur de 5 816,88 € ont été établis directement par l'assurance à l'ordre des entreprises pour le règlement des factures (10 556,77 - 4 740 = 5 816,88 €).

➔ **TEMPETE DU 18 JUILLET 2014 - ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE L'ASSURANCE AXA** : Monsieur le Maire fait part d'un remboursement de 5 470,16 € de AXA ASSURANCES pour l'indemnisation des dégâts occasionnés lors de la tempête du 18 juillet 2014. Le Conseil municipal accepte ce chèque.

➔ **CHOIX DU NOM DE LA RUE DE LA FUTURE ZONE ARTISANALE** : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé à ce que chacun réfléchisse à un nom d'inventeur ou de personne célèbre. Diverses propositions sont faites : Augustin FRESNEL, Monsieur NIQUET, Monsieur Roger CLEMENT (ancien maire), Marie CURIE, Monsieur RENAULT, Antoine de ST EXUPERY. La décision sera prise lors de la prochaine réunion.

➔ **LECTURE DE REMERCIEMENTS** :

- Du Père LE ROUX et de l'équipe organisatrice du rallye du samedi 27 septembre 2014 pour le prêt de matériel. Monsieur le Maire souligne les remerciements adressés également au personnel des espaces verts pour les travaux effectués dans le jardin du presbytère.
- De la Fondation du Patrimoine pour le versement de notre cotisation annuelle.
- De Monsieur LE BEC pour les condoléances adressées lors du décès de Madame Denise LE BEC.

TOUR DE TABLE

- Monsieur le Maire prend la parole pour faire un point sur les travaux :

→ Abattage du cèdre à l'école maternelle et modification de l'entrée du parking

→ Coupe de trois arbres devant le coiffeur à la demande de la nouvelle coiffeuse pour mettre plus en évidence son magasin

→ Réalisation d'enrobé autour du Monument aux Morts

→ Jeux cour des écoles : la structure « éléphant » a été démontée car elle était trop vétuste et s'avérait dangereuse pour les enfants. Des nouveaux jeux, type marelle, escargot, vont être créés et matérialisés au sol à l'aide de pavés. Leur réalisation par le personnel des services techniques est en cours. Monsieur le Maire explique que les toboggans des jeux de l'école de la mairie présentent une malfaçon au niveau des soudures. La société 1M20 qui effectuait la remise en état de ces jeux va être contactée pour voir ce problème.

→ Un fonds de concours de la CASE est accordé à la commune pour le remplacement des chaudières de la Poste et de la Mairie.

→ La dotation de solidarité de la CASE devrait être plus importante en 2015, les 20 € par enfant pour le financement des nouveaux rythmes scolaires devant être versés par la CASE avant la fin de l'année.

→ Commission voirie du 03/11/2014 : un nouveau système de financement pour les petits travaux d'aménagement de voirie devrait être mis en place par la CASE. 20 000 € par an pour les communes de moins de 2 500 habitants avec une participation communale de 32,5 %. Désormais, une possibilité de faire réaliser des travaux pour un montant de 20 000 € pendant deux années, sur les cinq ans de mandat restant, sans participation communale devrait être proposée.

→ MAISON EMPLOI FORMATION (MEF) : l'État se désengage et ne finance plus ces structures, trois personnes sont concernées. SODEVIL : Organisme souvent controversé qui se charge de développer l'offre de service pour l'implantation, l'accompagnement et le développement des entreprises. Il compte six personnes. Le directeur part en retraite et Monsieur LEROY souhaiterait intégrer le personnel de ces deux organismes afin de créer un pôle économique au sein de la CASE.

- Madame Chantale PICARD fait le point sur les travaux du restaurant scolaire. Quelques finitions restent encore à faire au niveau du revêtement de sol.

- Madame Nadège LEVEE demande qui est chargé de l'entretien du terrain de l'ancienne maison des jeunes, car l'herbe est vraiment très haute et cela ne donne pas une bonne image pour les nouveaux habitants du lotissement et les éventuels futurs acquéreurs. Monsieur le Maire répond que ce sont les employés communaux et demande à Monsieur PETIT de programmer l'intervention d'une équipe.

Elle souhaite connaître la nature des travaux actuellement effectués par MANOIR INDUSTRIES. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la construction d'un nouveau bâtiment ainsi que de travaux d'assainissement.

- Monsieur René DREAN rappelle que le bulletin municipal ne doit pas être un lieu de règlement de comptes. Il s'est senti attaqué injustement et blessé par les propos tenus par Monsieur le Maire. Il estime que la décision du Tribunal Administratif n'aurait pas dû être publiée dans le bulletin. Il est fait remarquer à Monsieur DREAN qu'un espace lui avait été proposé dans le bulletin municipal pour un éventuel droit de réponse mais qu'il ne l'a pas utilisé.

Monsieur DREAN souligne qu'il n'a pas voté le budget. Il demande, depuis la réunion de la commission des Finances d'octobre 2014, où en est la trésorerie. Monsieur le Maire répond que c'est toujours difficile. La vente d'un terrain va être signée le 08 novembre 2014. Monsieur le Maire va rencontrer une personne du CIC afin d'obtenir une ligne de trésorerie qui permettrait un fonctionnement plus aisé. Monsieur le Maire rappelle que le désengagement financier de l'État et le coût des nouveaux rythmes scolaire n'ont rien arrangé. Monsieur DREAN précise qu'il aurait préféré un article sur les finances communales plutôt que sur la suite des élections.

- Madame Florence LAMBERT rappelle que l'endettement de la commune est important et résulte d'investissements qui ont été réalisés durant plusieurs mandats (gymnase, agrandissement de l'école, restaurant scolaire...) Elle soutient Monsieur DREAN sur le fait qu'il faut mettre un terme aux querelles car l'important aujourd'hui est de travailler ensemble dans une meilleure ambiance.

Madame LAMBERT revient sur le Contrat d'Agglomération. Monsieur le Maire répond que la procédure n'est pas encore close et rappelle que les priorités sont données par la Région et le Département. Les fiches présentées par la commune ne font pas partie des domaines retenus.

Madame LAMBERT fait remarquer que lors de la distribution des bulletins municipaux, les habitations de l'Île Ste Hélène ont été oubliées.

Elle demande quand est prévu le commencement des travaux de la zone artisanale. Monsieur le Maire répond que cela est fixé au début de l'année 2015.

Madame LAMBERT a rencontré un responsable de l'association ACASA qui lui a parlé d'un projet d'animation qui ne pourra pas se faire à PITRES car l'association n'a pu obtenir la salle des fêtes. Madame PICARD répond qu'elle a en effet rencontré Monsieur DURINCK à ce sujet. Au moment de la visite de Monsieur DURINCK, deux dates étaient encore disponibles pour la location de la salle. La réponse de Monsieur DURINCK a été trop tardive et il n'y avait ensuite plus de disponibilité. Il faut que les associations retiennent des dates puis les confirment rapidement afin de ne pas léser les habitants.

Le problème du manque de fréquentation du marché est évoqué. Que peut-on faire pour le redynamiser ? Monsieur le Maire est conscient du problème mais ne sait pas vraiment quoi faire. Madame PICARD souligne que le boucher qui venait le mercredi après-midi n'est plus présent car il avait trop peu de clients. C'est un problème qui apparemment se rencontre également dans d'autres communes.

- Monsieur Gianni LEFEBVRE indique que suite au décès de Monsieur LANGLOIS, la réunion du syndicat de musique a été reportée. En hommage à Monsieur Jacques LANGLOIS, il est envisagé de donner son nom à l'école de musique.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Jean-Pierre DECROOCQ a, avec l'accord de Monsieur le Maire, abattu l'arbre qui se trouvait devant chez lui et demande s'il peut abattre le second. Madame Françoise BARRE signale que celui qui est devant sa maison est fragilisé et menace de tomber sur sa clôture. Elle demande si Monsieur DECROOCQ peut également le couper. Monsieur le Maire leur donne l'autorisation.

Monsieur Alain TROCHET demande s'il est possible de remettre l'état civil dans les bulletins municipaux. Monsieur le Maire répond que cela est fait une fois par an. Madame LAMBERT signale que l'on aurait plus le droit de le faire sans l'accord des familles concernées et demande que cela soit vérifié.

Fin de la séance à 23 h 25